

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 juillet 2015**

Le sept juillet deux mille quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Plélauff, légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M Bernard Rohou, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs: Bernard Rohou, Nathalie Kervern, Eric Charroy, Kate Husband, Laurence Blanchard, Maximilien Le Feur, Louise Anne Le Gac, Michel Menguy, Alain Kerbirou, Gilles Le Gall, Ludovic L'Hôpital, Michel Le Gallo, Françoise CAUDAL-LE BARS

Excusés : Christelle Chevance, Stéphane MORZADEC (pas de procuration donnée)

Secrétaire de séance : Laurence BLANCHARD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la séance du 9 juin 2015 : pas de remarque celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Travaux : Programmation et priorisation des chantiers
 - Choix de l'architecte
- Budget : Décision modificative
 - Indemnité Percepteur
- Vente de terrain à Monplaisir
- Vente de lots « Lotissement Park Skaven »
- Eparrage des routes communales : collaboration avec Mellionnec
- Programme voirie « attribution du marché »
- Communications :
 - Dossier de surendettement
 - Projet exploration minière
 - Hôpital de Plouguernevel

Questions diverses

Après accord des membres du conseil, il est rajouté à cet ordre du jour sur proposition du maire :

- achat de bancs
- achat drapeau
- adhésion CLIC
- modification du TRAD

1/ Travaux et priorisation des chantiers + choix de l'architecte :

Eric CHARROY a rappelé les différents projets de chantiers susceptibles d'être menés à bien dans la commune, à savoir : l'aménagement du bas du bourg (déjà commencé), la rénovation de la mairie, la finition de la Résidence d'Armor et le réaménagement du Bout du Pont.

Eric Charroy a précisé que la priorité sera donnée aux travaux comprenant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

M. Bernard ROHOU précise qu'il est nécessaire d'échelonner les travaux et faire un choix de priorité dans ces projets, dans une tranche allant de 2016 à 2020. Les travaux seront inscrits au contrat de territoire avec le conseil départemental.

Plusieurs esquisses d'architectes ont été présentées par Sonia LE DENMAT de PLUSSULIEN et Sandrine NICOLAS de NOYAL PONTIVY.

Après discussion sur ces projets, M. Bernard ROHOU propose de réfléchir au choix de priorité et de retravailler les dossiers avec de nouvelles propositions chiffrées ainsi que l'établissement d'un cahier des charges.

Les membres du conseil adhèrent à cette proposition.

2/BUDGET :

- décision modificative :

Investissements : au chapitre 20, compte 2031 : 10 000 € ont été budgétisés pour frais d'études.

Par contre aucune somme n'a été prévue au compte 2051 pour la création du site internet : il est proposé d'y allouer la somme de 1000 € qui sera prélevée sur le 2031.

Voté à l'unanimité

- indemnité perceuteur :

Une indemnité peut être allouée au receveur par les communes et collectivités pour ses conseils et la confection des documents budgétaires. Les élus ont longuement débattu sur l'opportunité d'accorder cette indemnité de 311,09 € calculée selon les bases définies par arrêté ministériel. L'indemnité est maintenue par vote : 8 abstentions – 1 contre - 4 pour»

3/- Vente de terrain à Monplaisir

M. Bernard ROHOU informe le conseil que M. GASTEBOIS souhaite acquérir une parcelle d'une superficie de 1 ha 28 au prix de 3 000 €. Cette parcelle jouxte d'autres parcelles dont il est également propriétaire.

M. ROHOU a également reçu une offre de la Société de chasse de PLELAUFF pour un montant identique.

Cette parcelle appartenant au CCAS cette information est donnée pour avis

Le conseil valide à l'unanimité le principe de la vente et laisse au CCAS le choix de l'acquéreur.

4/ Vente de lots « Lotissement Park Skaven »

M. et Mme CARRE souhaitent acheter trois lots (n°4, 5 et 6) dans le lotissement Park Skaven.

M. ROHOU a interrogé Mme HUBY de la DDTM qui n'y est pas favorable.

Lors du débat certains conseillers soulignent que la création du lotissement date de 2008 et il y a peu de candidats pour ces lots. Ce à quoi d'autres répondent que le regroupement engendre des constructions en moins à venir

M. ROHOU propose le regroupement de deux lots au lieu de trois et procède au vote : 3 contre - 5 abstentions - 5 pour

5/- Eparage des routes communales : collaboration avec Mellionnec

Le maire, Bernard Rohou, a rencontré Éric Le Cam, premier adjoint de la municipalité de Mellionnec, en charge des travaux, pour évoquer des échanges entre les deux communes.

Plélauff est propriétaire d'un broyeur et Mellionnec, d'une épareuse. Associés à cette réflexion, les employés des services techniques communaux ont été favorables à cet échange pour travailler avec leur matériel dans la commune voisine.

Un essai pourrait être fait en septembre

Les conseillers ont donné à l'unanimité un accord de principe dans l'attente de la décision des élus de Mellionnec.

6/- Programme voirie « attribution du marché »

Monsieur le Maire informe le conseil que les plis n'ont pas été ouverts en commission voirie comme initialement prévu le lundi 6 juillet, une candidature a été déposée par voie électronique sur la plateforme de la Centrale des Marchés. L'ouverture de ce courrier nécessite un code délivré sous 72 h. Il propose donc aux membres du conseil l'autorisation de signer le marché : proposition acceptée à l'unanimité

7/ COMMUNICATION

- dossier de surendettement

Par jugement en date du 23 mars 2015 le Tribunal d'Instance a invalidé un dossier de surendettement. En conséquence les sommes dues à la municipalité seront mises en non-valeur.

- projet exploration minière

M. Alain KERBIRIOU fait un résumé de la dernière réunion qui s'est tenue à Cléguérec (56) à l'initiative d'un collectif citoyen. Une volonté d'obtenir plus d'informations a été entérinée et validée. Le permis d'exploration sera validé prochainement et une réunion contradictoire devrait se tenir à nouveau à CLEGUEREC fin juillet avec VARISCAN Mines et les opposants au projet. Le maire signale qu'aucun consensus commun des élus n'a été signé.

- Hôpital de PLOUGUERNEVEL

Le maire a lu un courrier du syndicat CGT de l'AHB (Association Hospitalière de Bretagne) faisant état d'une restriction budgétaire d'un million d'euro envisagée au niveau Bretagne par l'ARS (Agence Régionale de Santé) conformément au plan triennal 2015/2018 de maîtrise de dépenses de l'assurance maladie. Selon la CGT cet effort serait supporté par la seule AHB de Plouguernevel. Cette restriction serait justifiée par le critère de population pris en charge sur le territoire de santé. M. le Maire s'inquiète car cela ne sera pas sans conséquence pour l'emploi et vient s'ajouter à l'annonce de la fermeture de la base Intermarché. Les conseillers ont voté à l'unanimité une motion pour le maintien de la dotation annuelle de financement de l'AHB.

8/ Divers

M. le Maire fait les propositions suivantes :

- achat de bancs

3 bancs en bois seront achetés pour la Résidence d'Armor : montant 201,94€ HT le banc

- drapeaux

Pose d'un mât pour le grand drapeau français et consolider les hampes pour les trois autres drapeaux. Accord unanime du conseil

- Adhésion annuelle du CLIC

Le centre local d'information et de coordination du Sud Ouest 22 (CLIC) s'adresse aux personnes âgées et aux aidants pour aider à la vie de tous les jours et à la rédaction des documents administratifs. Lors de son assemblée générale une modification de son mode de tarification pour les communes adhérentes a été votée. Elle sera désormais de 0,10 € par habitant et par an. Voté à l'unanimité

- modification du TRAD (transport rural à la demande)

M. le Maire nous informe que lors du dernier conseil communautaire une réorganisation du TRAD a été validée.

A compter du 1^{er} septembre 2015 il a été décidé d'ouvrir ce service d'une demie journée supplémentaire le jeudi de 13 h à 18 h 30. Un nouveau mode de paiement va être mis en place. Désormais les usagers devront acheter des tickets pour payer leurs déplacements, (2,50 € par trajet au lieu de 2 €). Ces achats se feront auprès de la CCKB ou en mairie. Pour ce faire, une régie va être créée et des mandataires doivent être nommés dans les communes.

Nous concernant M. le Maire fait la proposition suivante

Mandataire principale : Odile DANIEL, secrétaire de mairie

Mandataire suppléant : Bernard ROHOU, maire

Par ailleurs le nombre de trajets mensuels sera limité à seize. Les trajets relatifs aux déplacements vers les restos du cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs sportives et culturelles sont exclus de ce calcul.

Mme Laurence BLANCHARD fait remarquer que ce service s'adresse à des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion donc comment feront-elles pour venir en mairie surtout si elles sont éloignées du bourg.

M. le maire, délégué communautaire demandera des précisions lors de la prochaine réunion de la CCKB.

9/ Questions diverses

M. le Maire nous informe que le **club de billard** souhaite le déplacement d'une double cloison dans l'extension du Pellan afin d'avoir un recul supplémentaire de 10 à 20 centimètres. Cette association se propose de réaliser elle-même ces travaux, les différents corps de métiers étant représentés au sein de cette dernière

Les élus demandent l'intervention de la commission travaux pour avis.

Panneaux signalétiques : deux panneaux de signalisation seront posés pour indiquer l'un l'entrée de la Résidence Park Skaven et l'autre l'impasse Park Skaven

Bandes STOP : celles-ci seront repeintes par nos employés communaux

Dangerosité de la baignade au bout du pont : Françoise CAUDAL-LE BARS signale que des enfants ou ados plongeaient dans le canal au Bout du Pont alors que la baignade est interdite. En cas d'accident, la responsabilité de qui pourrait être engagée ?

Chemin des écoliers : la réalisation d'une petite haie est à nouveau évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40